

TWAGIRAMUNGU Fidele

Comptabilité

23-01-1988

Doc 1
page 27

TWAGIRAMUNGU Fidèle
Commerçant GITARAMA
C/o BITANAGA Jean
COMPTÉ N° 14362/06-B.C.R. KGL

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice

26 AOUT 1988

BARYANGA Alphonse
Commandant
Directeur Général

LETTRE N° 294/BUD.07.09/MP.21 DU 23 JANVIER 1988

Yu pour vérification, approbation, imputation

à charge de SP. 101-04-02-17

Inscrit sous poste 169 du 18-8-88

Kigali, le 18-8-88 F A C T U R E N° 09./1988

Le gestionnaire des ordres

Ndusana

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, doit à Monsieur TWAGIRAMUNGU Fidèle, la somme de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT VINGT HUIT FRANCS RWANDAIS (4.435.228 FRWS), pour fourniture de 178.300 Kgs de Farine de manioc, à raison de 24,5 FRWS/Kg et 28 FRWS/Kg, à des Prisons ci-après, suivant bordereaux d'expédition en annexe.

- PRISON KIGALI : 98.700 Kgs x 24,5 Frws = 2.418.150 Frws
- PRISON RUHENGARI: 40.326 Kgs x 24,5 Frws = 987.987 Frws
- PRISON KABAYA : 20.166 Kgs x 24,5 Frws = 494.067 Frws
- PRISON GISOVU : 19.108 Kgs x 28 Frws = 535.024 Frws

TOTAL : 4.435.228 Frws

CAUTION DE 5% - 221.761 Frws

NET A PAYER : 4.213.467 Frws

O.P. 152 du 1/9/88 JGA

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT VINGT HUIT FRANCS RWANDAIS (4.435.228 FRWS).

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 25 AOUT 1988

Gitarama, le 09 Août 1988

TWAGIRAMUNGU Fidèle

Pour réception conforme

Kigali, le 11-8-88

[Signature]

[Signature]

TWAGIRAMUNGU Fidèle
Commerçant GITARAMA
C/o BITANAGA Jean
COMPTE N° 14362/06-B.C.R. KGL

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice

Commandant
Directeur Général

LETTRE N° 294/BUD.07.09/MP.21 DU 23 JANVIER 1988

Vu pour vérification, approbation, inscription

à charge de ... 18.185.04.02-17

Inscrit sous poste ... 169 E. A. R. C. P. T. D. U. R. E. N° 09./1988

Kigali, le ... 28.8.88

Le gestionnaire des crédits

Le Gouvernement de la République Rwandaise,

Ministère de la Justice, doit à Monsieur TWAGIRAMUNGU Fidèle, la somme de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT VINGT HUIT FRANCS RWANDAIS (4.435.228 FRWS), pour fourniture de 178.300 Kgs de Farine de manioc, à raison de 24,5 FRWS/Kg et 28 FRWS/Kg, à des Prisons ci-après, suivent bordereaux d'expédition en annexe.

- PRISON KIGALI	: 98.700 Kgs x 24,5 Frws =	2.418.150 Frws
- PRISON RUHENGERI	: 40.326 Kgs x 24,5 Frws =	987.987 Frws
- PRISON KABAYA	: 20.166 Kgs x 24,5 Frws =	494.067 Frws
- PRISON GISOVU	: 19.108 Kgs x 28 Frws =	535.024 Frws

TOTAL : 4.435.228 Frws

CAUTION DE 5% - 221.761 Frws

NET A PAYER : 4.213.467 Frws

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT VINGT HUIT FRANCS RWANDAIS (4.435.228 FRWS).

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES

Kigali, le 25 AOUT 1988

Giterama, le 09 Août 1988

TWAGIRAMUNGU Fidèle

Pour réception conforme

Kigali, le 10/8/88

BORDEREAU D'EXPEDITION

N^o 27/88

Kivuli le 28/10 1988

Expéditeur Fusefiramunda Fidèle

Destinataire Mujigut Pison de Kivuli

I. SIEVA

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		<u>286000 Farine de manioc</u> <u>Soixante mille cent quatre-vingt-seize kilos</u>	<u>16191 kg</u>

Toumas Ady mwijye Mathias
Umuhandwa Anacet
Kubikije Mathias



Enlevé par

Camion: AB8220

Chauffeur: CASAMAGIRA

Spilleng

Reçu les marchandises

en bon état.

Le Destinataire

Mujigut Pison de Kivuli
PARA NENBERA Theodose
AC. 81.

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 28/88

Nicou le 7/7 19 88

Expéditeur Turadiramungu Fidèle

Destinataire Midjint (Poisson de Nicou)

I. SIEVA

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		266 sacs Farine de manioc treize mille quatre cent quatre-vingt sept kilos	13487 Kg
		Toussaint Ady ppk Nourie Martin Bourguerra Anselme Kanduzingi Antoine	



Enlevé par BB 203
BB 0910

Camion: BB 0910

Chauffeur: Nourguerra Jean

Reçu les marchandises
en bon état.

le Destinataire:

le Secrétaire NICOU
BARAKENGERA Héloïse
AC 60

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 29/88

Ricari le 20/07/19 88

Expéditeur

Turadimundya Fidèle

Destinataire

M. Gijant de Fison de Ricari

I. SIEVA

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		<u>173 sacs de Farine de manioc</u>	<u>9399 kg</u>
		<u>Neuf mille trois cent quatre-vingt-neuf</u> <u>Kilos</u>	
		<u>Toujours Ady ple mangi station</u>	
		<u>Munguura Snack</u>	
		<u>N. Susaburwa Edo</u>	
		<u>Mungu</u>	

Enlevé par

Camion: CB 0203

Chauffeur: Nenguyura Jean

Reçu les marchandises
en bon état
Le Destinataire:

M. Gijant Ricari
APR KENWOOD Headline
AC 65

Bordereau d'Expédition

No 97/88

Kubhegeli, le 31.8/..... 1988.....

Expéditeur : tua giramungu - fidèle

Destinataire : prison de Kubhegeli

I.N.R. 68166 - 500

Marques	Nombre de colis	Marchandises	kilos
	sa 273	farine de Manioc	76597kg
		siège mille cinq	
		cent nonante sept	
		kilos - 76597 -	
		Temoins	
	1	Basera Antoine	
	2	Alta Owira Simeon	
	3	Ruti Kanga	

Enlevé par

Camion: Benz AB 8226

Chauffeur: U. Sengirumba

[Signature]

Le Destinataire de

en bon état

A.C. Sengirumba

Le Destinataire.

[Signature]

Bordereau d'Expédition

No. 23/88

Ruhengeri, le 5/... 8/..... 19 88...

Expéditeur : tuagira mungu fidèle

Destinataire : prison de Ruhengeri

I.N.R. 68166 - 500

Marques	Nombre de colis	Marchandises	kilos
	142	farine de Manioc	8627kg
		huit mille six cent vingt sept kilos - 8627 -	
		<u>Temoins</u>	
	1	Basera Antoine	1kg
	2	Tirarusheya	1kg
	3	Basera turamiwe	1kg

Enlevé par

Camion: C.B0203

Chauffeur: Mungu yumba

Le Directeur
Reçu les marchandises
A.C. SURURANA J.
en bon état.

Le Destinataire.



Bordereau d'Expédition

No 25/88

Ruhengeri, le 2 / 8 / 19 88

Expéditeur : Uwagiramungu fidèle

Destinataire : Prison de Ruhengeri

I.N.R. 68166 - 500

Marques	Nombre de colis	Marchandises	kilos
	SC 752	farine de Manioc quinze mille Cent deux kilos	75.702 ^{kg} ₂₅
		— 75.702 —	
		Témoins	
	1	Beressa Antoine	
	2	Uranushya	
	3	Baraturaniwe	

Enlevé par

Camion: AB8226

Chauffeur: Uwagiramungu

Uwagiramungu

Reçu les marchandises

Le destinataire
en bon état
A-C. SORAS
Le Destinataire.



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 0122/88

Expéditeur : Kabaya le 15/02/1988
INAGIRAMUNGU Fidèle
 Destinataire : Prison Kabaya

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
	66	Farine de manioc	3858
		Total 3858 Kilos	
		Témoins 1) HAKIZIMANA <u>[Signature]</u> 2) N. NUGWERA <u>[Signature]</u> 3) LISERURANA <u>[Signature]</u>	
			3858

Enlevé par
 Camion : BB 0910
 Chauffeur : HAKIZIMANA Jean



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 0123/88

Kabaya le 1/04/ 1988

Expéditeur : TWABIRAMUNGU Fidèle

Destinataire Prison Kabaya

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
	<u>61</u>	<u>farine de manioc</u>	<u>4045</u>
		<u>Total</u>	
		<u>4045</u>	
		<u>1/ HAKIMANA</u>	
		<u>2/ N. TUGWERA</u>	
		<u>3/ LISERVANAE</u>	

Enlevé par
Camion : DA BB0910

Chauffeur : HAKIZWERA Jean

Reçu les marchandises
en bon état.
Le Destinataire :




BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 124/88

Kabaya le 29/06/ 1988

Expéditeur : TWAGIRAMUNGU Fidele

Destinataire Prison Kaboya

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
	<u>68</u>	<u>Farine de manioc</u>	<u>3.765</u>
		<u>Total 3.765 Kgs.</u>	
		<u>Temoins:</u>	
		<u>1) HAKIZIMANA</u>	
		<u>2) RURAKABIRE</u>	
		<u>3) N. DUGWERA</u>	

Enlevé par

Camion : BB 0910

Chauffeur : HAKIZIMANA Jean



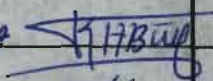
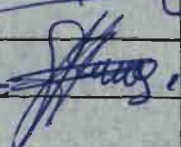
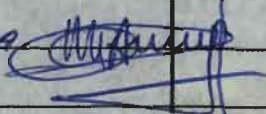
BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 125/88

Kabaya le 08/07/ 1988

Expéditeur : TWAGIRAMUNGU Fidèle.

Destinataire Prison Kabaya

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
	65	Farine de manioc	4.196 Kgs
		Total 4196 Kgs	
		Temoins	
		1/ HAKIZIMANA 	
		2/ RURAKABITE 	
		3/ N. DUBWERA 	
			4196 Kgs.

Enlevé par

Camion : BB 0910

Chauffeur : HAKIZIMERA

Reçu les marchandises
en bon état.

Le Destinataire :



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 126/88

Kabaya le 28/07 1988

Expéditeur : INAGIRAMUNGU Fidele

Destinataire : Prison Kabaya

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
	<u>63</u>	<u>Farine de manioc</u>	<u>4.302 kgs</u>
		<u>Total 4.302 kgs.</u>	
		<u>Temoins</u>	
		<u>1/ HAKIZIMANA</u>	
		<u>2/ RURAKABISE</u>	
		<u>3/ N. MUGWERA</u>	

4.302 kgs

Enlevé par
Camion : BB 0910
Chauffeur : HAKIZWERA

[Signature]



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° ⁰²⁰¹⁸⁹~~201~~

Gisovu le 03/02/ 1988

Expéditeur : Intégration Fidèle

Destinataire : ICRP Gisovu

Marques	Nombre de colis	Marchandises	I.SIEVA
			Kilos
DCC	53	Farine de Manioc	3.426 kg
		<u>3.426 kg</u>	
		<u>Fémoris</u> - <u>Harimana</u> - <u>Ntambunga</u> - <u>Ntaganda</u>	

3.426 kg

Enlevé par

Camion: BB 0897

Chauffeur : Dalimuhutu

Reçu les marchandises
en bon état.
Le Destinataire : Jean



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 07/88

Gisoru le 3-8 - 19 88

Expéditeur : Twagiramungu Fidèle

Destinataire CRP Gisoru

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
<u>121</u>	<u>Sacs</u>	<u>Farine de Manioc</u>	<u>10.420kg</u>
		<u>Dix mille quatre</u>	
		<u>Cent Vingt kilos</u>	
		<u>(10.420kg)</u>	
		<u>Temps :</u>	
		<u>1. Fundi Fideli</u>	
		<u>2. Ntansuhanga</u>	
		<u>3. Ntanyungura</u>	

Enlevé par

Camionnette BB 0910

Chauffeur : Ntawurubunga

[Signature]

Reçu les marchandises
en bon état.
Le Destinataire :
[Signature]
Le Directeur du
[Signature]

BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 23/88

Gisovu le 20-04-1988

Expéditeur : TRAGRAMUNON Fidèle

Destinataire : CRP Gisovu

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
78	Sacs	Farine de Manioc	5262kg
		Cinq mille deux Cent soixante deux kilos	
		(5262 kg)	
		<u>Témoins:</u>	
		1. Fundi Fidèle	
		2. Mugarura Elia	
		3. Habimana J. d'...	

Enlevé par

Camion: BB 0910

Chauffeur: Hakizwera

Reçu les marchandises
en bon état,

Le Destinataire :

Reçu par
[Signature]
CRP Gisovu

Monsieur TWAGIRAMUNGU Fidèle
B.P. 650
KIGALI

Objet: Fourniture de Farine de
manioc destinée à l'en-
retien des Services
Publics durant l'année
1988. -----

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du 8
janvier 1988 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de
porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire
du marché ayant trait à la fourniture de 743.520 kgs de farine
de manioc destinés à l'entretien des services publics durant
l'année 1988 au prix total de DIX HUIT MILLIONS QUATRE CENT
DIX NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT (18.419.780) FRANCS
RWANDAIS soit aux prix unitaires indiqués ci-après rendu des-
tination.

Ces quantités se répartissent comme
suit:

I. Armée Rwandaise

Service à ravitailler	Qté annuelle en Kgs	P.U. en FRW
Camp GISENYI	14.320	26
Camp KIMIHURURA	39.380	24,5
Camp MUHIMA	25.060	24,5
Camp RUHENGERRI	28.640	26
TOTAL	107.400	

II. Gendarmerie Nationale

EGENA	16.710	25
Groupement GISENYI	6.040	26
Groupement RUHENGERRI	8.370	25
TOTAL	31.120	

III. Service Pénitentiaire & C.R.P

Prison KIGALI	380.000	24,5
Prison RUHENGERRI	160.000	24,5
Prison KABAYA	30.000	24,5
C.R.P MIYOVE	5.000	27
C.R.P GISOVU	30.000	28
TOTAL	605.000	

Les livraisons de ces quantités sont à effectuer aux dates à convenir avec les Services Consommateurs intéressés à compter de la réception de la présente.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Cahier Spécial des Charges n°I/3224/Bud.07.09/MP.459 du 1er décembre 1987, vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée du produit à fournir au moment de sa réception par une commission de réception désignée à cet effet par les représentants compétents des services consommateurs concernés.

Il est à noter que la seule échéance des délais de livraison convenu vaut mise en demeure. En cas d'inexécution du présent marché suivant les spécifications du Cahier Spécial des Charges précité, l'Administration pourra, sans préjudice de réclamation de dommages et intérêts, se prévaloir de la résiliation du marché et s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs. Dans ces conditions, tout supplément de coût sera imputé à votre charge.

Il est porté à votre bonne attention que vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans être préalablement en possession de la lettre de commande ou de bons de commande visés délivrés par les autorités compétentes en la matière.

Le paiement se fera sur présentation d'une facture en cinq exemplaires à remettre au Gestionnaire des Crédits du Service destinataire de la marchandise faisant objet de la facturation.

Cette facturation devra porter de manière apparente la mention "Marché n°294/Bud.07.09/MP.21 du 23 janvier 88" et sera signée par vous sous la formule suivante: "Certifié sincère et véritable et arrêtée à la somme de.....francs rwandais" (montant en toutes lettres).

La quantité du bon de commande ou de la lettre de commande auquel ladite facture se rapporte est nécessaire. De plus, la même facture sera obligatoirement accompagnée de différents bordereaux d'expédition indiquant clairement les quantités facturées. Ces bordereaux d'expédition devront porter la signature des membres de la commission de Réception susdite.

En cas de différend entre les parties contractantes, les documents régissant ce marché-ci seront considérés dans l'ordre décroissant de prépondérance ci-après:

.../...

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n°I/3224/BUD.07.09/MP.459 du 1er décembre 1987;
- 3° Votre offre du 8 janvier 1988;
- 4° Le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,
Vincent RUHAMANYA.-

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense
Nationale
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef de l'Etat-Major
de l'Armée Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Chef de l'E+
de la Gendarmerie Nationale
KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil des
Adjudications
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de
l'Inspection Générale des Finances
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du
Budget
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des
Impôts
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du
Service Pénitentiaire et des C.R.P
au Ministère de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Chef du Bureau "Appro-
gestion" au Ministère de la Défense
Nationale
KIGALI

